



## Extrait du REGISTRE des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL de la VILLE de GAILLAC (Tarn)

**[Mardi 14 novembre 2023]**

Date de la convocation

8 novembre 2023

Date de mise en ligne

16 novembre 2023

Nombre de conseillers

En exercice : 33

Présents : 28

Procurations : 2

Votants : 30

**Présents :** Martine SOUQUET, *Maire*, Francis RUFFEL, Christelle HARDY, Dominique HIRISSOU, Alain SORIANO, Eric PILUDU, Claire VILLENEUVE, Christian PERO, Christel PALIS *Maires Adjoints*, Lahcene BAAZIZ, Dany PORTES, Daniel RIBES, Isabelle BEAUVAIS, Antony MOUSSU, Monique GUILLE, Arnaud ELGOYHEN, Martine MOSTARDI, Thierry VOGELAAR, David AMALRIC, Martine VIOLETTE, Anne DUBIER, Thierry BODDI, Laurent SQUASSINA, Jean BATAILLOU, Jean-Marc AGUERRE, Gabriel CARRAMUSA, Christophe WATTRELOT, Marie MONTELS, *Conseillers*.

**Absents et représentés :** Pierre TRANIER, Elisa GILLET

**Absents :** Thomas DOMENECH, Corinne DARMANI, Dominique BOYER

**N° 145/ 2023**

*Secrétaire de séance : Francis RUFFEL*

**OBJET DE DELIBERATION : Création d'une association syndicale libre (ASL) - division en volumes d'une partie des locaux sis rue Côte du Moulin**

Madame le Maire rappelle à l'Assemblée que par délibération n°021/2023 du 24 janvier 2023, a été approuvée la division en volumes (11 lots) des locaux situés rue Côte de Moulin.

Puis, par délibérations n°074/2023 et n°075/2023 du 17 mai 2023, ont été approuvées la création d'une servitude de réseaux et l'acquisition par la Commune des lots de cette division en volumes appartenant au Conseil Départemental du Tarn.

Par délibération n°3/04 du 07 juillet 2023 de la commission permanente du Conseil Départemental du Tarn a été approuvé le principe de la division en volumes des locaux nouvellement créée (11 lots), de création de l'association syndicale libre (ASL) et d'un cahier des règles d'usage et d'occupation afin de gérer la copropriété.

Afin de permettre la gestion de ladite copropriété, il convient d'approuver la création de l'ASL correspondante et ses statuts, l'élaboration du cahier des règles d'occupation et d'usage associé, et enfin l'adhésion de la Commune.

Madame le Maire propose aux élus :

D'APPROUVER la création de l'association syndicale libre (ASL) mentionnée ci-dessus et son cahier des règles d'occupation et d'usage associé,

DE DECIDER de l'adhésion de la Commune à ladite ASL ainsi créée,

DE CONFIER la rédaction de tout document y afférent à l'étude de la SCP COMBES et MONS, notaires à Gaillac,

D'AUTORISER Madame le Maire ou son représentant, au nom de la Commune, à effectuer toutes les démarches et signer toute pièce concernant l'ASL et la gestion de la copropriété.

**VOTES POUR : 30**

**VOTES CONTRE : 0**

**ABSTENTIONS : 0**

**LE CONSEIL MUNICIPAL**, après en avoir délibéré,

**APPROUVE** la création de l'association syndicale libre (ASL) mentionnée ci-dessus et son cahier des règles d'occupation et d'usage associé,

**DECIDE** de l'adhésion de la Commune à ladite ASL ainsi créée,

**CONFIE** la rédaction de tout document y afférent à l'étude de la SCP COMBES et MONS, notaires à Gaillac,

**AUTORISE** Madame le Maire ou son représentant, au nom de la Commune, à effectuer toutes les démarches et signer toute pièce concernant l'ASL et la gestion de la copropriété.

**POUR EXTRAIT CERTIFIE CONFORME**

**Madame le Maire,**

**Martine SOUQUET**

**Le secrétaire de séance,**

**Francis RUFFEL**

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Ruffel', with a horizontal line underneath.

**Fait à Gaillac le 15 novembre 2023**